

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC611

présenté par
Mme Lang, rapporteure
à l'amendement n° AC402 de M. Le Bohec

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Supprimer le neuvième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 4° porte sur la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées créée par le code de l'action sociale et des familles. Il faudrait changer son nom dans ce code, ce qui n'est pas opportun dans le présent projet de loi.